

Conseil municipal du 13 avril 2016

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, Mme Christine Briffa, Mme Françoise Di Fraja, Mme Adélaïde Doco, Mme Luce Favreau, Mme Florence Lefèvre, Mme Lotte Michel, Mr Serge Jacolin, Mr Jean-Guy Marengo, Mme Nicole Poch, Mr Hervé Ripert.

Etaient absents : Mr Nicolas Souchon, Mme Joëlle Mainetti, Mr Bernard Risso.

Etaient excusés : M. François Deboom qui a prévenu de son retard probable; Mr Jérôme Cleyet qui a donné procuration à Mme Lotte Michel.

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de Mr Stéphane Oddone, secrétaire général.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h07.

Contrat de Bail Monsieur Philibert

Après la rénovation complète de l'appartement communal situé rue André DUMERC, Monsieur le maire indique qu'il s'agit de poursuivre l'amélioration des ressources communales en louant à Monsieur Philibert André cet appartement au prix de 450 € mensuels.

Il est ensuite procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Dissolution du Syndicat interscolaire

Monsieur le Maire indique qu'après avoir accepté la clé de répartition lors du Conseil Municipal précédent nous devons nous prononcer sur la perception d'une somme environnant 60mille €.

Il est ensuite procédé au vote pour l'acceptation de cette somme.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Budget Général

En préambule du vote du budget, le maire tient à faire partager sa satisfaction d'être à la tête « d'une équipe qui bosse. »

Le maire présente alors son budget, construit sur l'épargne dégagée en 2015 de 322000 €.

Cette épargne créée et le soutien financier du Département et de notre intercommunalité Provence Verdon nous permettent de réaliser des opérations d'équipement, ainsi le village va se développer et s'embellir.

Le maire tient à rappeler que cette politique d'économie et de création d'épargne permet de réaliser ces investissements importants sans augmenter les impôts locaux et sans contracter d'emprunt, ce qui représente la « marque de fabrique » de la nouvelle municipalité depuis 2014.

Le maire met aussi à profit le vote et l'explication du budget pour expliquer que « nous devons créer un nouveau modèle économique qui offre à la collectivité des ressources supplémentaires. »

Il précise que parallèlement, les dépenses devront continuer à être maîtrisées, notamment en stoppant les embauches.

Le confort budgétaire de la commune va permettre à la municipalité d'engager prochainement les travaux de réhabilitation de la route de Saint André, des voiries du lotissement Bonne Fille et de créer un cheminement piétonnier entre la RD 70 et la clairière des Sources d'Argens.

Le Budget Primitif est adopté.

- Affectation du résultat: 2 abstentions

La proposition d'affectation du résultat est adoptée.

- Budget primitif de l'eau et assainissement: 2 abstentions.

Le Budget primitif de l'eau et assainissement est adopté.

- Affectation du résultat de l'eau et assainissement: 2 abstentions

L'affectation du résultat de l'eau et assainissement est adoptée.

- Maintien des impôts sans augmentation :

La non augmentation des impôts est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h20

La secrétaire de séance

Adélaïde DOCO